

Assemblée générale annuelle 2009 des propriétaires de titres participatifs RENAULT

L'assemblée générale annuelle des propriétaires de titres participatifs RENAULT se tiendra sur première convocation le **vendredi 24 avril 2009** à 10h00 au RENAULT Squarecom – 1967 rue du vieux Pont de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt.

Convocation :

La convocation à cette assemblée est publiée dans le BALO et le Journal Spécial des Sociétés des Hauts de Seine des 6 et 7 avril 2009 (art. L.228-59 du Code de Commerce et article R.228-67 du même code issu du décret du 23 mars 1967).

Les propriétaires de titres participatifs détenus au « nominatif » recevront directement une convocation accompagnée d'un pouvoir, d'un formulaire de vote par correspondance, de l'ordre du jour et du projet de texte des résolutions.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée le jour de l'assemblée générale des actionnaires de RENAULT soit le 6 mai 2009, sans condition de quorum.

Admission - Représentation :

Pour être admis ou se faire représenter à l'assemblée :

- Les titulaires de titres **nominatifs** devront être inscrits sur les registres de BNP Paribas Securities Services, au plus tard, le 21 avril 2009 zéro heure (heure de Paris) ;
- Les titulaires de titres **au porteur** devront dans le même délai faire justifier, auprès des établissements domiciles de l'enregistrement de leurs titres par une attestation de participation délivrée par une banque, établissement de crédit ou auprès d'une Société de Bourse.

Des cartes permettant d'assister à l'assemblée, des formulaires de vote par correspondance ou des pouvoirs en vue de s'y faire représenter seront délivrés aux titulaires de titres qui en feront la demande auprès de BNP Paribas Securities Services ou auprès de leur intermédiaire financier.

Formulaire de vote par correspondance :

Les propriétaires de titres participatifs ont la possibilité de voter par correspondance au moyen d'un formulaire spécifique qui sera délivré directement aux propriétaires de titres « au nominatif » ou, pour les propriétaires de titres « au porteur », obtenus auprès de leur intermédiaire financier.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si ce formulaire parvient à BNP Paribas Securities Services le 21 avril 2009 au plus tard.

Le formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Un propriétaire de titres participatifs ne peut à la fois adresser à BNP Paribas Securities Services une procuration et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, la formule de procuration sera seule prise en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Pouvoirs :

Les pouvoirs dûment remplis et signés devront être adressés à BNP Paribas Securities Services. A défaut d'indication du bénéficiaire dans le pouvoir, le Président de l'assemblée générale des propriétaires de titres participatifs sera automatiquement désigné comme mandataire sans faculté de substitution.

Consultation des procès-verbaux et feuilles de présence :

Les procès-verbaux et feuilles de présence des précédentes assemblées générales des propriétaires de titres participatifs sont consultables par chacun des propriétaires, justifiant de cette qualité, au siège social de Renault (art. R.228-76 du Code de commerce issu du décret du 23 mars 1967), en prenant préalablement rendez-vous au 01.76.84.42.65.

Contacts

RENAULT : 13/15 Quai Alphonse le Gallo 92100 Boulogne-Billancourt
Direction des Relations Financières : Tél : 0 800 650 650

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

GCT – Assemblées
Immeuble Tolbiac
75450 Paris Cedex 09
France

A l'attention de : MME COTE Catherine

Tel: 01.40.14.38.15

Fax: 01.40.14.58.90

REPRESENTANT DE LA MASSE :

Association de Défense des Actionnaires Minoritaires (ADAM)
Représentée par Madame Colette NEUVILLE
BP 208 4, rue Montescot
28000 Chartres Cedex